



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Ouistreham, le 16 mars 2026

Délégation à la Mer et au Littoral  
Service Maritime et Littoral  
Capitainerie de Caen-Ouistreham

**AVIS LOCAL  
AUX NAVIGATEURS USAGERS  
DU PORT DE CAEN-OUISTREHAM  
N° 011/2026**

**OBIET : Interdiction temporaire de navigation sur le canal de Caen la mer.**

**Réf :**

La capitainerie du port de Caen-Ouistreham vous informe qu'en raison des travaux de battage des 16 pieux liés à la construction du futur pont de Colombelles, la navigation sur le canal de Caen à la mer sera **strictement interdite** à tout navire **dans un rayon de 100 mètres autour de la zone concernée, pendant les opérations.**

Cette mesure s'applique selon les conditions suivantes :

- **Durée des opérations** : Chaque intervention pourra durer entre **1 heure et 4 heures.**
- **Périodicité** : En fonction du trafic commercial et des conditions météorologiques, **aucun planning fixe ne peut être établi au préalable.**
- **Gestion des restrictions** : La capitainerie **instaurera et lèvera l'interdiction** en fonction de l'avancement des travaux.
- Début d'opération à compter du 25 mars pour 3 mois environs.

Avant tout mouvement, il est impératif de contacter la Capitainerie du port de Caen-Ouistreham en veille le canal VHF 74 ou au 02.31.36.22.00.

Le commandant de port adjoint  
du port de Caen-Ouistreham  
E. Pouvreau

Terre plein des écluses  
14150 OUISTREHAM  
Tél : 02 31 36 22 00  
Courriel : ddtm-capitainerie@calvados.gouv.fr

